

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014 A 9 H 15</p>

1°) Diverses décisions modificatives budgétaires ont été effectuées. Le Conseil Municipal a voté des crédits supplémentaires et effectué des virements de crédits sur les budgets eau, lotissement et communal.

2°) Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 100 € à la Croix Rouge Française. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget communal.

3°) Lors du précédent mandat, il avait été décidé de faire des travaux de restauration des caniveaux dans le village de Champblanc. Le Conseil Municipal a décidé d'accepter le devis de la SARL TPRL d'un montant de 2 833 € HT, soit 3 399,60 € TTC, d'autoriser le maire à le signer et à mandater la dépense correspondante à l'article 2152.

4°) Suite aux travaux de restauration du pont de Champlong, il s'avère qu'une conduite d'eau potable doit être déplacée sur environ 70 mètres. Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le devis de la SARL TPRL d'un montant de 4 804 € HT soit 5 765,80 € TTC pour le terrassement et le réempierrement du chemin ainsi que le devis de l'entreprise EBL Centre d'un montant de 1 243,43 € HT soit 1 492,11 € TTC pour le déplacement de la conduite et les fournitures.
- d'autoriser le maire à signer les devis,
- d'autoriser le maire à mandater les dépenses à l'article 2156 du budget « Eau Potable ».

5°) Suite à la vente du lot n° 9 du Lotissement Saint-Martial, Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le maire à rembourser la somme de 8 000 € par anticipation du prêt contracté auprès du Crédit Agricole par un mandat à l'article 1641.

6°) En ce qui concerne le marché de travaux relatif à la restauration de l'intérieur de l'église, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 4 (menuiseries bois) d'un montant de 2 161,72 € HT soit 2 594,06 € TTC,
- d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 2 (Maçonnerie-Pierre de taille) d'un montant de 834,88 € HT soit 1 001,85 € TTC,
- d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 5 (Electricité - chauffage) d'un montant de 201,90 € HT soit 242,28 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces avenants.

Fait à Arnac-La-Poste, le 1^{er} Décembre 2014

Le Maire,

Mariane DEVERINES